

**« Don, Commodification et Commerce du corps humain »
Paris, EHESS, 16 et 17 juin 2009**

Depuis une trentaine d'années, l'innovation thérapeutique et les progrès des techniques médicales ont contribué à favoriser le recours aux greffes d'organes comme aux procréations médicalement assistées. Dans le même temps, la transformation de substances issues du corps humain en médicaments a connu des perfectionnements remarquables. En France l'obtention des organes destinés à la greffe repose sur le don volontaire, anonyme et gratuit. Il en est de même pour le don de sang et le don des ovocytes. Ce principe du bénévolat n'a été inscrit dans la loi que de manière très récente : la loi Caillavet (1976) pour les dons d'organes, la loi du 4 janvier 1993 sur l'Agence Française du Sang pour le don du sang, les lois de bioéthique de juillet 1994 pour les dons d'ovocytes.

La gratuité, le bénévolat et l'anonymat régissent les échanges des organes et des substances issues du corps humain : ces principes n'ont pas manqué d'être invoqués pour justifier que des limites soient définies quant à l'usage de ces dons et pour interdire toute pratique de profit associée à l'existence d'un marché. En d'autres termes, certains donateurs, par l'intermédiaire de leurs associations, se sont alarmés de la transformation de leurs dons en biens commercialisés, comme les médicaments dérivés du sang humain. Dans le même temps, les pratiques du trafic d'organes et du tourisme chirurgical sont aussi violemment condamnées. Ces controverses et ces prises de position mettent en évidence les difficultés à préserver un système fondé sur le don alors que l'utilisation du corps humain à des fins thérapeutiques et chirurgicales change d'échelle.

Le succès des techniques médicales utilisant des organes ou des substances issues du corps humain a pour effet d'accroître la demande pour les produits du corps humain, créant des tensions importantes entre l'offre et la demande. Plusieurs de ces produits sont transformés avant d'être utilisés à tel point que leur origine humaine finit par se perdre : le terme de « commodification » désigne cette modification des produits issus du corps humain. De fait, l'utilisation de plus en plus fréquente d'organes et de substances issues du corps humain ne manque pas de poser un certain nombre de questions sur le plan éthique. Peut-on par exemple accepter l'émergence d'un marché de produits dérivés du corps humain ? Ne faut-il pas envisager la création d'un système de récompense qui permettrait d'augmenter le nombre des donateurs ? Dans quelle mesure la rémunération des donateurs affecte-t-elle les qualités des produits ? Ne faut-il pas envisager d'offrir une compensation aux donateurs qui accomplissent un geste aux conséquences durables pour leur propre existence, en particulier pour les dons d'organes entre vivants ?

L'objet de ce colloque est d'explorer à la fois les mutations intervenues depuis une trentaine d'années dans l'usage des organes et des substances issues du corps humain et les controverses nées de ces pratiques. Ces changements ont modifié la perception des usages du corps humain et suscité de nouvelles questions d'ordre éthique. Les organisations chargées de la collecte du sang, des organes et d'autres substances issues du corps humain ont du s'adapter à la fois pour répondre à la multiplication des usages et pour satisfaire des exigences de sécurité. Enfin l'offre de ces soins et de ces techniques médicales doit être conçue de manière à être accessible à tous, dans un pays où la santé est pensée comme un bien public.

Pour réfléchir aux questions posées par le don, la commodification et le commerce du corps humain, ce colloque réunit des praticiens, médecins, chirurgiens, responsables des instances gérant les greffes d'organes ou la transfusion sanguine mais aussi des spécialistes de sciences sociales qui s'intéressent à ces transformations récentes du secteur de la santé.

Autour de la pénurie et de la commodification des produits issus du corps humain, il s'agit de s'interroger sur les tensions nouvelles provoquées par la demande croissante de greffes et par la banalisation de certains produits, comme les médicaments dérivés du sang. Ce sont là deux évolutions qui semblent a priori contradictoires : l'accès à certaines techniques chirurgicales serait freiné faute d'organes tandis que la transformation de substances issues du corps humain permet d'en développer les utilisations et contribue aux innovations thérapeutiques.

La compensation et la reconnaissance sont des pratiques qui posent problème dans un système fondé sur le don. D'une part, on peut être tenté de faire l'hypothèse que la compensation permettrait de réduire les pénuries d'organes. D'autre part, la reconnaissance du don ne risquerait-elle pas de nuire aux représentations que l'on se fait de ce geste ? Plus largement, l'introduction de la compensation et de la reconnaissance remettent en question un système fondé sur le bénévolat, la gratuité et l'anonymat.

Enfin la tentation est grande de se livrer au trafic d'organes pour réduire les pénuries. Ce trafic d'organes génère des inégalités entre les malades car tous ne peuvent accéder à ce marché. La solution pourrait alors venir d'un marché régulé, où il serait admis que les donateurs soient compensés pour leur geste.

Ce ne sont là que quelques unes des questions soulevées aujourd'hui par les usages du corps humain à des fins thérapeutiques, tant en France qu'en Europe ou hors d'Europe. Ces questions sont nécessaires pour comprendre les débats actuels, au moment où les lois de bioéthique doivent être révisées.

Mardi 16 juin

13h45 : Accueil et allocution d'ouverture par François Weil, président de l'EHESS.

14h00 – 14h15 : *Introduction*, Anne Fagot-Largeault, Collège de France et Valérie Gateau, CERSES.

Première session : Pénurie et commodification **Président : Anne Fagot-Largeault, Collège de France**

14h15 – 14h45 : *Peut-on parler de pénurie sur le « marché » des éléments du corps humain ?* Carine Camby ancienne directrice de l'Agence de la biomédecine.

14h45 – 15h15 : *Pénurie et commodification : le cas du sang*, Sophie Chauveau, Université Lyon II, IUF.

15h15 – 15h45 : Discussion

15h45 – 16h00 : Pause Café

16h00 – 16h30 : *Pénurie et don, le cas de la transplantation hépatique*, Olivier Soubrane, Service de chirurgie digestive, Hôpital Cochin.

16h30 – 17h00 : *What The Black Market Can (and Cannot) Teach Us About Legal Markets in Human Organs*, James S. Taylor, College of New Jersey (Ewing, NJ).

17h00 – 17h30 : Discussion

Mercredi 17 juin

Seconde session : Compensation et reconnaissance **Président : Christian Bonah, Université Louis Pasteur, Strasbourg, IUF**

9h00 – 9h30 : *Don dette et reconnaissance dans le cas de la greffe rénale*, Christian Baudelot, ENS.

9h30 – 10h00 : *The Tyranny and the Terror of the Gifted Organ*, Nancy Scheper-Hughes, University of California, Berkeley.

10h00 – 10h30 : Discussion

10h30 – 10h45 : Pause Café

10h45 – 11h15 : *Dette et compensation : le cas des ovocytes*, Léa Karpel, Service de gynécologie obstétrique, médecine de la reproduction, hôpital Antoine Béclère.

11h15 – 11h45 : *Voluntary Non-remunerated Blood Donations: Risks, Ethics and European Guidelines*, Cees Van der Poel, Département médical, Transfusion sanguine des Pays-Bas.

11h45 – 12 h15 : *La commercialisation du corps social*, Philippe Fontaine, Ecole Normale Supérieure de Cachan et IUF.

12h15 – 12h45 Discussion

Déjeuner Libre

Troisième Session : Trafics et commerce régulé **Président : Yves Chapuis, Académie Nationale de Médecine**

14h30 – 15h00 : *Sociologie du marché des organes à transplanter*, Philippe Steiner, Université Paris IV Sorbonne.

15h00 – 15h30 : *The Body for Beneficence and Profit: Why There Should be an Open Market in Human Organs and other Human Body Parts*, Mark Cherry, St Edward's University, Austin (Texas).

15h30 – 16h00: Discussion

16h00 – 16h15 : Pause Café

16h15 – 16h45 : *Patients greffés à l'étranger à partir d'un donneur vivant non apparenté rémunéré*, Moglie Le Quintrec, Service de néphrologie, Hôpital Foch.

16h45 – 17h15 : *Le point sur l'Europe : législations et pratiques. 1. Les instruments juridiques*, Laurence Lwoff, Département santé et bioéthique, Conseil de l'Europe ; *2. Les pratiques et les mesures organisationnelles*, Marie-Emmanuelle Behr-Gross, Direction Européenne de la Qualité du Médicament et des soins de Santé, Conseil de l'Europe.

17h15 – 17h45 : Discussion

17h45 – 18h00 : *Conclusion*, Yves Chapuis, Académie Nationale de Médecine.
